



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Commission des Terrains et Installations Sportives

du 18 Mai 2020 par vision conférence

Président: MR Mickaël AUBRY

Présents: MM. Michel CORNIAUX, Didier DELATTRE, et Laurent MINETTE.

1. Installations des clubs promu en régional 3 pour la saison 2020-2021

La Commission prend connaissance de la liste des clubs accédant en régional 3 (R3) pour la saison 2020-2021.

Le règlement particulier de la Ligue de Football des Hauts de France stipule dans son article 74 qu'un club doit disposer d'installations classées au minimum au niveau 5 pour évoluer en R3.

La commission étudie la situation des installations des 2 clubs accédant en R3 pour la saison 2020-2021.

- US Vervins - N° 500497

Stade de la Briquetterie : NNI 27890101

Installations classées au Niveau 5 au 20-12-2018

- CS Villeneuve Saint Germain - N° 502713

Stade municipal - NNI 28050101

Installations classées au Niveau 5 au 28-03-2019

Les installations sportives de ces deux clubs répondent aux obligations du règlement particulier de la Ligue de Football des Hauts de France pour évoluer en R3.

Le Président de la commission

Mickaël AUBRY